

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
26/05/2026	26/05/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 17
		Votants la présente délibération	= 17

L'an deux mil vingt-six, le Lundi premier juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Willy AUBERT, Anne-Sophie COUDERC, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Ludivine ENGOULVENT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER,

Absentes excusées : Suzy DIEUL, Séverine NICAISE

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas GOUFFIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 01.06.2026-4

▪ 4°) Logement locatif 2 route du Mans – modalités de location :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de location suivantes pour le logement situé 2 route du Mans :

Le montant du loyer : 440 € par mois
Payable mensuellement à terme échu
Dépôt de garantie fixé à un mois de loyer : 440 €

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 3 juin 2026

pour copie conforme
Louplande, le 3 juin 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance :
Thomas GOUFFIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260601-01062026-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Affichage : 18/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

